



FIDULOR

Société d'Expertise Comptable
Commissaire aux comptes

Membre de A.T.H.

35, rue Albert Thomas
42335 Roanne Cedex
Tél. 04 77 72 56 56
Fax 04 77 72 35 59

698
3-6-98

IMPRIMERIE CHIRAT

SA au capital de 2 000 000 F

Siège social : 744 route de Sainte-Colombe, 42540 Saint-Just, Loire
RCS ROANNE B 405 880 535



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LES APPORTS EFFECTUES
PAR LA SOCIETE SARL HOLDING CHIRAT
A LA SOCIETE SA IMPRIMERIE CHIRAT**

BUREAUX : BESANÇON • BORDEAUX • CAEN
CHALON-SUR-SAÔNE • DOL DE BRETAGNE • LILLE • LIMOGES
LYON • MARSEILLE • MONTPELLIER • NANCY • NANTES
PARIS • QUIMPER • REIMS • RENNES • ROANNE • ROUEN
SAINT GERMAIN EN LAYE • SAINT OMER • TOULOUSE • TOURS

Membre de :

**Moores
Rowland**
INTERNATIONAL

Bureaux dans
le monde entier.

IMPRIMERIE CHIRAT

SA au capital de 2 000 000 F

Siège social : 744 route de Sainte-Colombe, 42540 Saint-Just La Pendue

RCS ROANNE B 405 880 535

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LES APPORTS EFFECTUES PAR LA SOCIETE SARL HOLDING CHIRAT

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission de commissaire aux apports qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le vice-président du Tribunal de Commerce de Roanne en date du 5 mai 1998, nous vous présentons notre rapport sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués par la société SARL Holding Chirat dans le cadre de la fusion avec votre société.

Notre rapport comporte quatre parties :

1. Exposé de l'opération projetée
2. Description et évaluation des apports
3. Vérifications effectuées
4. Conclusion

1. EXPOSE SUR L'OPERATION PROJETEE

1.1 Présentation des sociétés concernées

1.1.1 Société apporteuse

La société SARL Holding Chirat est une société à responsabilité limitée au capital de 1 052 100 Francs, dont le siège social est situé 744 route de Sainte-Colombe, 42540 Saint-Just La Pendue.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Roanne sous le numéro B 379 381 296.

Son capital est constitué de 10 521 parts de 100 Francs chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie et non amorties. Elle n'a émis ni parts de fondateurs ou parts bénéficiaires, ni obligations, ni certificats d'investissement ou autres valeurs mobilières composées.

Elle ne fait pas appel public à l'épargne.

Son objet social est la prise de participation dans des sociétés industrielles, commerciales et civiles.

1.1.2 Société bénéficiaire des apports

La société SA Imprimerie Chirat est une société anonyme au capital de 2 000 000 Francs, dont le siège social est situé 744 route de Sainte-Colombe, 42540 Saint-Just La Pendue.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Roanne sous le numéro B 405 880 535.

Son capital est divisé en 20 000 actions de 100 Francs chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie et non amorties.

Elle ne fait pas appel public à l'épargne.

La société a pour objet, en France et dans tous pays :

- Exploitation d'un fonds de commerce, apporté dès l'origine de la société relatif à l'imprimerie, la papeterie et le cartonnage.
- La prestation de services informatiques.
- Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe.

Son capital est détenu à hauteur de 19 991 actions par la SARL Holding Chirat.

1.2 Contexte et but de l'opération

Les deux sociétés ayant des liens financiers étroits, dans la mesure où le capital de la SA Chirat est détenu pratiquement à 100 % par la SARL Holding Chirat, leur regroupement a pour objectif de réaliser des économies d'échelle par simplification administrative et financière.

Cette motivation, qui s'inscrit dans le cadre d'une politique de groupe, n'appelle pas de remarque particulière.

1.3 Base de la fusion

Pour établir les conditions de l'apport et de sa rémunération, il a été décidé de retenir les comptes annuels de chacune des sociétés, arrêtés au 30 septembre 1997, approuvés par les assemblées générales du 26 mars 1998.

1.4 Propriété, jouissance et conditions

Votre société aura la propriété et la jouissance des biens et droits apportés à compter du 1er octobre 1997. Toutefois, les apports ne seront définitifs qu'après approbation de l'opération par votre assemblée générale extraordinaire. Toutes les opérations effectuées du 1er octobre 1997 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, seront réputées faites pour le compte de la société absorbante.

La fusion est placée sous le régime de faveur prévu à l'article 816 du Code Général des Impôts pour les droits d'enregistrement et à l'article 210 A du même code en matière d'impôt sur les sociétés.

2. DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS

Aux termes de la convention de fusion signée par les organes de direction des deux sociétés, l'actif apporté et le passif pris en charge s'établissent ainsi :

• Immobilisations financières apportées	15 237 630 F
• Actif circulant et CCA apportés	1 252 093 F

Total actif apporté	16 489 723 F
• Passifs pris en charge	- 4 682 866 F

Actif net apporté	11 806 857 F

Le détail des apports figure en annexe de ce rapport.

Les biens apportés et les passifs pris en charge ont été repris sur la base de la valeur nette comptable qui ressort des comptes de la société absorbée au 30 septembre 1997.

La valeur comptable des actions de la SA Imprimerie Chirat détenues par la SARL Holding Chirat s'élève à 12 287 780 Francs. Comme ces actions figurent parmi les biens apportés, elles devront être annulées, ne pouvant être juridiquement conservées par la SA Imprimerie Chirat.

Il s'en suivra ainsi un écart de fusion négatif de :

• Valeur des actions	12 287 780 F
• Apports nets	- 11 806 857 F
• Augmentation de capital consécutive aux apports	+ 2 104 200 F
• Réduction de capital consécutive à l'annulation des 19 991 actions apportées	- 1 999 100 F

Ecart	586 023 F

qui sera imputé sur le compte *Autres Réserves*.

3. VERIFICATIONS EFFECTUEES

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- Vérifier la réalité des actifs apportés et des passifs pris en charge.
- Contrôler la valeur attribuée aux apports.
- Nous assurer que les événements intervenus pendant la période de rétroactivité n'étaient pas de nature à remettre en cause l'évaluation des apports.

4. CONCLUSION

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus, dont le total s'élève à 11 806 857 Francs.

En raison de la détention de 19 991 actions sur 20 000 des actions de la SA Imprimerie Chirat par la SARL Holding Chirat, il sera procédé, comme analysé ci-dessus, à une augmentation de capital suivie d'une réduction de capital, portant celui-ci au montant de 2 105 100 Francs, avec imputation d'un écart de fusion négatif de 586 023 Francs sur le compte *Autres Réserves*.

Aucun avantage particulier n'a été attribué.

Fait à Roanne, le 22 mai 1998

FIDULOR SA
Commissaire aux Apports



Jean-Michel LANNES

ANNEXES

ACTIF APORTE

1. Immobilisations financières

• Titres de participation		15 237 130 F
- 19 991 actions de la Société Imprimerie Chirat	12 287 780 F	
- 999 parts de la SCI Gerson - H.F.	649 350 F	
- 1 410 parts de la SCI H.C.	1 410 000 F	
- 890 parts de la SCI Chirat	890 000 F	

Total des titres de participation	15 237 130 F	

• Autres titres immobilisés		500 F
-----------------------------	--	-------

2. Clients et comptes rattachés

• Les sommes dues par les clients s'élevant à		1 251 137 F
---	--	-------------

3. Disponibilités

• Les sommes déposées en banque		636 F
---------------------------------	--	-------

4. Comptes de régularisation

• Les charges constatées d'avance pour leur montant de		320 F
--	--	-------

Total de l'actif apporté		16 489 723 F
---------------------------------	--	---------------------

PASSIF TRANSMIS

1. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

• Les dettes relatives aux emprunts		388 616 F
- Emprunt Société Lyonnaise de Banque	133 524,04 F	
- Emprunt Crédit Agricole	248 464,44 F	
- Intérêts courus sur emprunts	6 628,00 F	

Total	388 616,48 F	

2. Emprunts et dettes financières diverses

• Les dettes pour leur montant de		2 404 795 F
- Emprunt auprès de la Société Imprimerie Chirat	428 754,41 F	
- Emprunt auprès de la société Imprimerie Chirat pour SCI H.C. et SCI Chirat	1 966 252,70 F	
- Compte courant ouvert au nom de Monsieur André Chirat	9 755,39 F	
- Compte courant ouvert au nom de Monsieur Jacques Chirat	32,75 F	

Total	2 404 795,25 F	

3. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

• Les sommes dues aux fournisseurs		931 609 F
- Compte courant ouvert au nom de la SCI H.C.	450 381,50 F	
- Compte courant ouvert au nom de la SCI Chirat	71 502,00 F	
- Compte courant ouvert au nom de la SCI Gerson-H.F.	409 725,84 F	

Total	931 609,34 F	

4. Dettes fiscales et sociales

• Les sommes dues au titre de l'impôt sur les bénéfices et de la provision pour taxe professionnelle pour leur montant de		957 846 F

Total du passif transmis		4 682 866 F